

LE DOSSIER | Tous libres d'aimer ?

Fédération argentine des lesbiennes, gays, bisexuelles et transsexuelles (FALGBT)

L'ARGENTINE, TOUT EN ROSE ?

Avec l'adoption de plusieurs lois favorables à la communauté LGBTI ces dernières années, l'Argentine est souvent présenté comme le pays gay-friendly de l'Amérique latine. Mais cette évolution de la législation est-elle suivie d'une évolution des mentalités ?

L'Argentine s'est fait connaître comme l'un des pays les plus avancés, à la fois en Amérique latine, mais aussi à travers le monde, en ce qui concerne la reconnaissance et la réalisation des droits des personnes LGBTI. Cela a été rendu possible grâce au travail de longue haleine mené par plusieurs organisations de la société civile, réunies au sein de la Fédération argentine des lesbiennes, gays, bisexuelles et transsexuelles (FALGBT). Ces victoires ont été obtenues sur le terrain de la loi – notamment l'exclusion du concept de « pathologie trans » dans la loi sur l'identité de genre votée en 2012 (voir encadré) –, mais aussi sur le terrain institutionnel, avec la création de l'Institut contre les discriminations de la ville de Buenos Aires et la nomination du premier Défenseur des droits LGBT de toute l'Amérique latine.

VIOLATIONS IMPUNIES

Notre pays ne peut tout de même pas être considéré comme un lieu exempt de violences et de discriminations. En 2016, plusieurs cas de violations des droits des personnes LGBT

ont été enregistrés. Deux nécessités restent d'actualité : l'adoption d'une loi nationale, qui combattrait le traitement violent et discriminatoire envers notre communauté, et une réforme profonde de notre système judiciaire, car plusieurs violations restent impunies. En particulier, les féminicides de transsexuelles constituent le problème le plus emblématique auquel nous devons faire face. En 2016, treize cas de ce type ont été enregistrés. Ces agressions sont restées impunies ou ont été simplement qualifiées d'homicides, ce qui ne tient pas compte du fait qu'elles aient été perpétrées en raison de l'identité de genre des victimes.

RÉELLE ÉGALITÉ

Au vu de la taille et des inégalités économiques de notre pays, les réalités vécues par les Argentins LGBT varient considérablement. Le quotidien d'une personne vivant dans un petit village de Salta, dans le nord du pays, est très différent de celui d'une personne vivant dans la capitale, Buenos Aires. Toutefois, certaines provinces ont réalisé de grandes avancées. Au sein des gouvernements municipaux et provinciaux, la création de départements LGBT a permis de mieux combattre les discriminations dans la mise en application des politiques publiques, comme l'a démontré le Secrétariat des politiques sur la diversité sexuelle à Santa Fe.

Il reste encore beaucoup à faire pour que l'Argentine devienne un pays qui accepte réellement la diversité sexuelle. L'égalité juridique face à la justice doit être obtenue en associant le développement de politiques publiques et l'action d'un État impliqué, afin d'assurer que nos identités sexuelles et que nos structures familiales non hétérosexuelles ne soient pas un frein à l'exercice de nos droits humains. À la FALGBT, nous continuerons à travailler pour y parvenir, jusqu'à ce que les Argentins LGBT puissent profiter d'une réelle égalité. •



Pour aller plus loin

Site Internet de la FALGBT : www.falgbt.org

QUELQUES DATES ...

Juillet 2010

L'Argentine devient le premier pays d'Amérique latine à ouvrir le mariage aux couples de même sexe. Le texte remplace la formule « mari et femme » par « les contractants » dans le code civil et donne aux mariés homosexuels les mêmes droits qu'aux mariés hétérosexuels.

Mai 2012

La loi sur l'identité de genre permet aux transsexuels et travestis de faire modifier leur état civil pour qu'il corresponde à leur genre ressenti. Ils peuvent ainsi choisir leur genre sans procéder à une transformation physique et sans avis médical préalable.

Juin 2013

Une loi oblige les mutuelles et la Sécurité sociale argentine à rembourser intégralement les traitements liés à la procréation médicalement assistée. Ce texte vise, en partie, à permettre l'accès à la parentalité pour les personnes LGBT.

Sept. 2010

Le ministère de la Santé lève l'interdiction faite aux homosexuels de donner leur sang. C'était une revendication de longue date portée par la communauté LGBT, qui dénonçait une discrimination. En France, cette interdiction est toujours d'actualité.